

Document : 04LAB004
 Code : 315307
 Nom du produit: AMBIGEN® NOA
 Langue : FRA
 Édition (date): 03/09/2002
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit:

AMBIGEN® NOA

Parfum d'ambiance. Parfum: NOA.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

AISE C17: désodorisants d'atmosphère en aérosol + Procédé manuel par pulvérisation (en phase aqueuse, non aqueuse, concentré (aérosol à diffusion programmable)
 Usage ménager

Utilisations déconseillées:

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins distinctes de celles qui sont indiquées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMINISTROS CIENTÍFICOS TÉCNICOS, S.A.U. (SUCITESA)
 C/Comadrán 39, nave A6 - P.I. Can Salvatella - 08210 Barberà del Vallès (Barcelona) - España (Spain)
 Tel. +34 902 12 14 11 - Fax. +34 902 12 14 19
 info@sucitesa.com - www.sucitesa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+34) 902 12 14 11 (Lundi au vendredi: 9: 00-13: 30 et 15: 30-18: 00)

Voir SECTION 4

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 - CLP

Flam. Liq. 3 H226

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 - CLP

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger (phrases H)

H226 Liquide et vapeurs inflammables

Mentions de mise en garde (phrases P)

P102 Tenir hors de portée des enfants

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
 Ne pas fumer

Information supplémentaire d'étiquetage

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Ne pas avaler

2.3. Autres dangers / mentions:

Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.
 Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Identificateur de produit:

AMBIGEN® NOA

Substances dangereuses:

CAS No. / EC No. / REACH No.	64-17-5 / 200-578-6 / 01-2119457610-43-XXXX /
Nom EC	Éthanol
Nom IUPAC	Ethanol
Gammes de concentration - %	< 30
Classification CLP	H225: Flam. Liq. 2-
Limites de concentration spécifiques CLP	---
Facteur M	---
CAS No. / EC No. / REACH No.	67-63-0 / 200-661-7 / 01-2119457558-25-XXXX /
Nom EC	Isopropanol
Nom IUPAC	Propan-2-ol
Gammes de concentration - %	< 10
Classification CLP	H225: Flam. Liq. 2- H319: Eye Irrit. 2- H336: STOT SE 3-
Limites de concentration spécifiques CLP	---
Facteur M	---

(*) Pour le texte intégral des phrases mentionnées dans cette section, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Consultations Institut national de toxicologie :

EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Formule déposée Centre Anti-poisons de Paris Hôpital F.-WIDAL.Tf. 0140054848 · Centre Anti-poisons de Belgique Tf. 070245245

4.1. Description des premiers secours

NE JAMAIS LAISSER LA PERSONNE INTOXIQUÉE SEULE. Si la personne a perdu connaissance, la placer sur le côté avec la tête plus basse que le reste du corps et les genoux semi-fléchis. Transporter la personne intoxiquée dans un centre hospitalier et, si possible, présenter l'étiquette ou le conditionnement.

Exposition par inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.



Document : 04LAB004
 Code : 315307
 Nom du produit: AMBIGEN® NOA
 Langue : FRA
 Édition (date): 03/09/2002
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Exposition par inhalation

Effets non significatifs

Contact avec la peau

Effets non significatifs

Contact avec les yeux

Effets non significatifs

Ingestion

Effets non significatifs

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée, Mousse, Agents extincteurs secs.

Moyens d'extinction inappropriés:

En cas d'incendie aux alentours, tous les agents extincteurs sont permis.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Peut dégager des émanations toxiques, corrosives, irritantes et suffocantes en cas d'incendie. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), etc.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial

Protections : Équipement de protection chimique (habit, gants, protection yeux/visage, etc.). Appareil respiratoire autonome.

Recommandations:

Asperger avec de l'eau les récipients pour les maintenir froids. Éviter que les produits anti-incendie passent dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets d'incendie, ainsi que l'eau d'extinction polluée doivent être traités en accord avec les réglementations en vigueur.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipe de protection personnel approprié. Voir SECTION 8. Ne pas les laisser passer par les égouts ou les cours d'eau. Si cela arrive, avertir les autorités pertinentes selon la législation locale.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitant la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Produit liquide: Retenir et prendre les déchets avec des matériaux absorbants (terre, sable et autres absorbants minéraux) et les déposer dans un récipient adéquat pour leur future élimination, selon la réglementation locale en vigueur.

Document : 04LAB004
 Code : 315307
 Nom du produit: AMBIGEN® NOA
 Langue : FRA
 Édition (date): 03/09/2002
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Produit solide: Prendre les déchets et les déposer dans un récipient adéquat pour leur élimination future, selon la réglementation locale en vigueur. Voir SECTION 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir SECTIONS 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la législation locale. Stocker les emballages entre 5 et 35°C dans un endroit sec, bien ventilé, loin des sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Il faut garantir une rotation appropriée des produits. Les produits les plus vieux doivent être les premiers à être utilisés. Ne pas stocker plus de 36 mois, délai de péremption estimé pour les produits stockés dans des conditions ambiantes appropriées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir SECTION 1

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

FRANCE - Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle (Source: GESTIS - International limit values)

CAS No./ Nom EC	
VALEURS LIMITES - 8 heures	Non établi
VALEURS LIMITES - Court terme	1000 ppm - 1910 mg/m ³
CAS No./ Nom EC	
VALEURS LIMITES - 8 heures	200 ppm - 500 mg/m ³
VALEURS LIMITES - Court terme	400 ppm - 1000 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) et Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Non disponible pour le mélange

8.2. Contrôles de l'exposition

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Les informations suivantes s'appliquent pour les utilisations indiquées dans le SECTION 1. Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section. Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.

(L'information devrait être confirmée par l'évaluateur des postes de travail.)

Contrôles techniques appropriés

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

PRODUIT PUR - NON DILUÉ

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection, selon la norme NF EN166, lorsqu'il y a risque d'éclaboussures.

Protection de la peau:

- Protection des mains:

Pas nécessaire dans les conditions d'utilisation recommandées.

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

- Autres :

Utiliser des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire dans les conditions d'utilisation recommandées.

Risques thermiques:

Pas de risques thermiques connus.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide transparent
Couleur :	Verte
Odeur:	NOA
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles
pH:	6+-1
Point de fusion/point de congélation:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas de données disponibles
Point d'éclair:	>35°C
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'expl	Pas de données disponibles
Pression de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité relative:	0,94+-0,01
Solubilité(s):	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité:	Pas de données disponibles
Température de décomposition:	Pas de données disponibles
Viscosité:	Non pertinent
Propriétés explosives:	Non explosif
Propriétés comburantes:	Non comburant

9.2. Information complémentaire:

Pas de données disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique:

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flamme, sources d'inflammation, pression, lumière solaire directe et manipulation inadaptée des emballages.

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

10.5. Matières incompatibles:

Aucun risque spécifique n'est à souligner

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales. En cas de combustion, voir SECTION 5.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données de test disponibles sur le mélange. Il fournit des informations sur les substances énumérées à la section 3

Toxicité aiguë:

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LD50 > 2000 mg/kg bw - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 401
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LD50 > 2000 mg/kg bw - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 402
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LC50 (4H) > 20 mg/l (vapor) - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 403
CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LD50 > 2000 mg/kg bw - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 401
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LD50 > 2000 mg/kg bw - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 402
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	LC50 (4H) > 20000 ppmV (gas) - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 403

Corrosion / Irritation

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Non irritant - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 404
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Irritant - Oculaire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 405
CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Non irritant - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 404
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Irritant - Oculaire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Il n'est pas sensibilisant - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 406
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Il n'est pas sensibilisant - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline XXX
CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Il n'est pas sensibilisant - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 406
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline XXX

Mutagénicité sur les cellules germinales

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 471, 474, 476

Document : 04LAB004
 Code : 315307
 Nom du produit: AMBIGEN® NOA
 Langue : FRA
 Édition (date): 03/09/2002
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 471, 474, 476

Cancérogénicité:

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 451
CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 451

Toxicité pour la reproduction:

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 414, 415, 416
CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Résultat / Méthode	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 414, 415, 416

Toxicité à dose répétée:

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	NOAEL (90days) > 100 mg/kg bw/day - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 407, 408, 409
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 410, 411
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 412, 413
CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Orale - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 407, 408, 409
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	Pas de données disponibles - Cutanée - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 410, 411
Résultat / Voie d'exposition / Méthode	NOAEL(90days) > 250 ppmV/6h/day - Respiratoire - Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 412, 413

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données de test disponibles sur le mélange. Il fournit des informations sur les substances énumérées à la section 3.

12.1. Toxicité

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	LC50 (96h) / > 100 mg/l / Poissons / Pimephales promelas
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (48h) / > 100 mg/l / Crustacés / Daphnia magna
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (72h) / > 1000 mg/l / Algues / Pseudokirchneriella subcapitata

Document : 04LAB004
 Code : 315307
 Nom du produit: AMBIGEN® NOA
 Langue : FRA
 Édition (date): 03/09/2002
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	LC50 (96h) / > 100 mg/l / Poissons / Pimephales promelas
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (48h) / > 100 mg/l / Crustacés / Daphnia magna
Paramètre / Résultat / Organisme / Espèce	EC50 (72h) / Pas de données disponibles / Algues / Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Résultat / Méthode	Facilement biodégradable / Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 301
Autres :	La substance est facilement biodégradable. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Résultat / Méthode	Facilement biodégradable / Équivalent ou similaire à OCDE Guideline 301
Autres :	La substance est facilement biodégradable. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Résultat	logKow <4.5. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Résultat	logKow <4.5. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12.4. Mobilité dans le sol

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Résultat	Pas de données disponibles
CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Résultat	Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Résultat	La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.
CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Résultat	La substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes:

CAS No./ Nom EC	64-17-5 / Éthanol
Résultat	Pas de données disponibles
CAS No./ Nom EC	67-63-0 / Isopropanol
Résultat	Pas de données disponibles

Document : 04LAB004
 Code : 315307
 Nom du produit: AMBIGEN® NOA
 Langue : FRA
 Édition (date): 03/09/2002
 Révision (date): 01/03/2017
 Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déversement du produit pur dans les égouts et les cours d'eau interdits. Les résidus et les emballages vides doivent être traités conformément à la législation en vigueur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. - (Éthanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir SECTION 2

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir SECTION 8

Exemptions pour format ADR:

5 litres par emballage intérieur / 30 kg par caisse.

Groupe de séparation IMDG:

Non pertinent

Polluant marin IMDG:

pas

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas transporté en vrac dans des citernes

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation des détergents - Règlement (CE) n ° 648/2004 et ses modifications:

Pertinent. Les tensioactifs utilisés dans la formulation des détergents, lorsque mentionnés dans le paragraphe suivant, répondent aux critères de biodégradation finale en aérobiose (minéralisation) établi dans le Règlement Européen (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Biodégradabilité = supérieur à 60% dans les 28 jours.

Teneur selon RÈGLEMENT (CE) N°648/2004 sur les détergents :

Agents de surface non ioniques <5%. Parfums. Hydroxycitronellal. Alpha-isométhyl ionone. Hydroxyisohexyl 3-cyclohexène carboxaldehyde.

Législation relative aux biocides - Règlement (CE) n ° 1451/2007 et des amendements:

Non pertinent

Règlements Cosmétiques - Règlement (CE) n ° 1223/2009 et des amendements:

Non pertinent

Règlements sur les Aérosols - Directive 2008/47/CE et ses amendements:

Non pertinent

Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Le produit est un mélange. Tous composants ont été enregistrés, pré-enregistrés ou en sont exemptés de l'enregistrement REACH

Annexe XIV-REACH (liste des substances soumises à autorisation - SVHC)

Le produit ne contient pas de substances sur la liste des candidats qui seront considérés comme des substances extrêmement préoccupantes, selon l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

Registres :

Document : 04LAB004
Code : 315307
Nom du produit: AMBIGEN® NOA
Langue : FRA
Édition (date): 03/09/2002
Révision (date): 01/03/2017
Version : 11

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Fabriqué en U.E.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange. Le produit contient des substances qui sont encore requises évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications dans le document:

01/03/2017 : Information ajusté conformément au règlement (CE) n ° 830/2015

12/01/2015 : Information ajusté conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe II

Texte intégral des phrases mentionnées à l'article 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

Abréviations et acronymes:

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- OEDC - Organisation de coopération et de développement économiques
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur

PTE TRADUCCION

Il sera toujours de la responsabilité de l'utilisateur d'adopter des mesures opportunes concernant la protection de la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement, en s'assurant que les moyens, les installations, le personnel impliqué et les services sont adaptés au stockage, à la manipulation et à l'emploi du produit, et que les exigences établies par la législation en vigueur sont toujours accomplies.

L'information rassemblée dans le présent document repose sur les connaissances actuelles et sur la législation applicable de la CE, dès que les conditions d'utilisation par les utilisateurs sont hors de notre connaissance et contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins distinctes de celles qui sont indiquées dans le paragraphe 1 de ce document. Les utilisateurs doivent s'assurer que le produit est adapté à leurs besoins, et vérifier à ce titre les fins proposées dans la fiche, ainsi que les conditions spécifiques d'emploi, y compris au moyen d'essais préalables, si besoin. En conséquence, Suministros Científicos Técnicos, S.A.U. décline toute responsabilité dérivant de l'emploi inadapté du produit.

Le département technique de Suministros Científicos Técnicos, S.A.U., apportera une réponse à toutes les questions techniques posées par les utilisateurs.

La version en vigueur de ce document est uniquement disponible sur la page Web www.sucitesa.com. Pour éviter la distribution de versions obsolètes, nous recommandons de ne pas en conserver de copies et de vérifier au préalable que le document n'a pas été modifié.